

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 13 novembre 2019

Chutes de neige : Vigilance Orange neige-verglas en Isère

En raison de l'arrivée d'un épisode neigeux jeudi 14 novembre 2019, Météo France a placé l'ensemble du département de l'Isère en vigilance orange neige-verglas. Le Nord-Isère et le Voironnais devraient être particulièrement concernés, mais l'épisode pourrait s'étendre jusqu'à la région grenobloise.

Des conditions de circulation difficiles sont attendues, même en plaine ; des mesures de restriction de circulation pourront être décidées par le préfet de l'Isère selon l'évolution de la situation. Elles seront communiquées jeudi en fin de matinée.

D'ores et déjà, il est recommandé d'éviter les déplacements en voiture, et préparez votre trajet en vous renseignant sur les conditions de circulation sur les sites www.itinisere.fr et www.bisonfute.gouv.fr.

Le préfet de l'Isère appelle par ailleurs à la plus grande vigilance au regard d'une possible instabilité du manteau neigeux, susceptible d'augmenter le risque d'avalanche. La plus grande prudence doit être observée dans la pratique de la randonnée, du ski, des raquettes et de toute autre activité de montagne. Dans tous les cas, il est fortement déconseillé de quitter les pistes balisées.

Pour plus d'informations, consultez les sites internet des services de l'État en Isère et de Météo France : <http://www.isere.gouv.fr> et www.meteofrance.com

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38

Quelles sont les conséquences possibles d'une vigilance orange neige-verglas ?

- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.

- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Quels sont les comportements à adopter ?

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer :
 - Respectez les interdictions ou les consignes qui peuvent vous être données sur place par les forces de l'ordre ou les agents des divers réseaux routiers.
 - Si vous devez absolument circuler, réduisez votre vitesse et allumez vos feux de croisement.
 - Respectez les distances de sécurité et en particulier, les déviations mises en place.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation
 - sur le site de Bison Futé
 - Les conditions de circulation sur autoroute : écoutez la radio sur 107.7
 - Les informations locales : Radio France Bleu Isère sur Grenoble 102.8 ou 98.2 / Bourgoin-Jallieu 102.0 / Voiron 101.0
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.